

L'an Deux Mil Sept, le dix sept Septembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Septembre qui aura lieu le vingt quatre Septembre Deux Mil Sept.

Le Maire,

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2007

L'an Deux Mil Sept, le vingt quatre Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. BERIT-DEBAT, TESTUT, RAT, Mme VEYSSIERES, M. CHEVALARIAS, Mme LIABOT, MM. AUMASSON, GROUSSIN, Mmes COUVY, SUDRI, M. BRUN, Mmes BONIN, BOUFFIER, PAILLER, Mme BARBA, MM. HUGOT, MANS, RENO, Mmes COUDASSOT, LAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : Melle LEGER → pouvoir M. CHEVALARIAS
Mme SALLERON
M. TOUCHARD → pouvoir à M. BERIT-DEBAT
M. DUVALLET → pouvoir à M. HUGOT
Mme DUPEYRAT → pouvoir à M. TESTUT
M. LABONNE → pouvoir à Mme COUDASSOT
Mme DUMOULIN → pouvoir à M. RENO

Madame Monique COUVY est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **SUBVENTION 2007 – MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LA PLANNING FAMILIAL**
- 2) **CESSION COMMUNE/BERGERON**
- 3) **DEMATERIALISATION DOSSIERS RETRAITE DES AGENTS TERRITORIAUX-CONVENTION CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION 24**
- 4) **BIEN SANS MAITRE/INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL**
- 5) **MAJOURDIN/AMENAGEMENT/CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**
- 6) **PROMESSE DE VENTE COMMUNE/CLAIRSIENNE MAISON DUTREUIL**
- 7) **GROUPEMENT DE COMMANDE DE TELECOMMUNICATIONS**
- 8) **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE LA VALLEE DE LA BEAURONNE**
- 9) **CHEMIN D'ARBOUGE/CONVENTION DE GEOMETRE**
- 10) **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE/GROUPEMENT DE COMMANDE**
- 11) **SYNDICAT S.I.A.E.R. PERIGUEUX-OUEST/REGULARISATION SERVITUDE DE PASSAGE**

- 12) CREATION DU GIRATOIRE ET AMENAGEMENT DU CHEMIN CLOS DE LA CHESNAIE A CHERCUZAC**
13) VITRINE CHRIST AUX OUTRAGES/TRAVAUX COMPLEMENTAIRES/DEMANDE DE SUBVENTION D.R.A.C., CONSEIL GENERAL
14) ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE : CONVENTION ANNUELLE PROFESSEURS
15) ASSAINISSEMENT 12^{ème} TRANCHE/AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX
16) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Adoption des comptes-rendus précédents :

- Sur le procès-verbal du 29 Juin 2007, concernant l'avancement de grade et détermination des ratios 2007, il est spécifié que la proposition est adoptée, à la majorité par 20 voix pour et 7 abstentions (MM. CHEVALARIAS, COUDASSOT, RENO, HUGO, DUVALLET, DUPEYRAT, BARBA)
- Sur le procès-verbal du 18 Septembre 2007, le Secrétaire de Séance élu était Madame BONIN et non Monsieur BRUN.
Page 8 concernant les travaux entrepris Allée des Alisiers, remplacer le mot « poser » par « déposer »

Le quorum étant atteint et les observations étant faites sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité avec les modifications.

SUBVENTION 2007 – MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL :

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'Association « Mouvement Français pour le Planning Familial », une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au titre de l'exercice 2007, afin de permettre à cette association d'organiser une opération d'information en direction des jeunes.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

CESSION COMMUNE/BERGERON :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis les parcelles AN 286 et 85 en 2004. Un plan de bornage, établi par le Cabinet de Géomètre LAGARDE, a révélé que la clôture édifiée par le propriétaire de la parcelle, Monsieur BERGERON, empiétait de 440 m² au total au-delà de sa propriété. L'avis des Domaines ayant été sollicité (EV n°07 V406), et afin de régulariser cette situation, il est proposé de rétrocéder cette surface à Monsieur BERGERON pour un prix total de 2 200 € soit 5 € le m².

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de cession correspondant.

DEMATÉRIALISATION DOSSIERS RETRAITE DES AGENTS TERRITORIAUX – CONVENTION CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION 24 :

Monsieur le Maire expose que, pour compenser le désengagement de la C.N.R.A.C.L., du fait de la dématérialisation des dossiers de retraite des agents, le Centre Départemental de Gestion 24 a mis en place un nouveau service.

Ce pôle retraite sera financé par une cotisation additionnelle de 0,12 % assise sur la masse salariale. Ce service sera chargé également de toutes les démarches nécessaires tout au long de la carrière (affiliation, validation des services...) auprès de la C.N.R.A.C.L. mais également pour le compte de l'IRCANTEC et du RAFF.

Cette adhésion, par convention, est prévue pour une période de 3 ans avec reconduction tacite sauf dénonciation à l'échéance.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à cette décision.

- Dit que cet engagement prendra effet au 01/07/2007 pour une durée de 3 ans avec prise en compte des cotisations à compter du 01/10/2007

BIEN SANS MAITRE/INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AC 154, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 années. La parcelle, dont il est fait état, ne fait pas l'objet d'exploitation à ce jour.

Il expose que :

- le 21 Novembre 2006, la Commission des impôts a émis un avis favorable à la poursuite de la procédure d'incorporation dans le domaine communal,
- un Arrêté Municipal portant constatation de biens présumés vacants, a été émis le 11 Janvier 2007, a été publié le 17 Janvier 2007 dans le Journal Sud-Ouest affiché le 11 Janvier 2007 à la Mairie et sur place,
- le délai de 6 mois prévu par les textes, à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité étant échu, il est proposé d'incorporer dans le domaine communal cette parcelle d'une valeur estimée par le Service des Domaines à 12 800 €.

Monsieur le Maire, après avoir constaté cette incorporation par Arrêté Municipal, fera procéder à sa publication au fichier immobilier et dans un journal du Département.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal de CHANCELADE émet un avis favorable à l'incorporation dans le domaine communal de ce bien comme vacant et sans maître, conformément à l'article L 1122-3 et 1123-12 du Code de la propriété des Personnes Publiques et à l'Article 713 du Code Civil.

MAJOURDIN/AMENAGEMENT/CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :

Monsieur le Maire indique que, conformément à la décision du Conseil Municipal, une consultation a été lancée le 20 Juin 2007, pour l'aménagement du site de Majourdin en partenariat avec Horizon Habitat.

La commission, constituée par convention, du 31 Mai 2007 s'est réunie le 29 Août 2007.

Une dizaine de propositions a été étudiée.

TABLEAU d'ANALYSE DES OFFRES - Bureaux Etudes MAJOURDIN						
Nom des bureaux d'étude	montant de l'offre H.T.	Nombre de points sur critère prix	Nombre de points sur critère référence technique	Nombre de points sur critère référence composition équipe	total points	classement
Sté GLOBAL	37 500,00 €	9	20	25	54	7
Atelier ARCADIE	17 300,00 €	28	20	15	63	5
ECP Urbanisme	13 000,00 €	29	20	25	74	1
SL et P	20 000,00 €	23	22	25	70	3
AQUITAINE GEOMETRIE	11 % du coût des travaux			15	15	9
ZIRK	ne réponds pas à l'offre				0	10
ACTEBA	29 720,00 €	15	20	25	60	6
BROICHOT Christophe	20 620,00 €	23	25	25	73	2
CREHAM	18 500,00 €	25	18	25	68	4
COCO ARCHITECTURE	36 000,00 €	10	20	15	45	8

Au vu des résultats de la pondération, la commission a décidé d'auditionner le 24 septembre, à compter de 9 heures, les trois bureaux d'études présélectionnés soit :

ECP Urbanisme
BROICHOT Christophe
SL et P

A l'issue des exposés, la commission, à l'unanimité, a décidé de retenir le bureau ECP URBANISME, la « mieux disante ». Son exposé traduisait une bonne connaissance du terrain et une meilleure approche dans tous les domaines, tant paysagère qu'environnementale.

L'Assemblée ouï cet exposé, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires correspondant à cette décision.

Dit que les honoraires d'un montant total de 13 000 € seront imputés au budget «lotissement».

PROMESSE DE VENTE COMMUNE/CLAIRSIENNE MAISON DUTREUIL :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, la Commune s'est portée acquéreur par acte notarié d'un ensemble immobilier situé au lieu-dit « Chercuzac », pour un montant de 102 000 €. Les frais d'établissement des actes notariés se sont élevés à 2 068,94 €.

Une subvention, au titre du F.A.U., a été obtenue pour la réalisation de deux logements conventionnés de type PLAI.

La SA Clairtienne s'est engagée à réaliser ce programme.

Il est proposé, à l'Assemblée, en contre-partie, de conférer à Clairtienne la faculté d'acquérir le bien immobilier cadastrés section AV n° 173 et 174 pour un montant global de 61 241 € représentant le coût d'acquisition par la Collectivité de l'immeuble déduction faite de la subvention obtenue au titre du FAU.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de cession à Clairtienne dans les termes prévus ci dessus ainsi que les actes correspondants à sa cession ultérieure pour un montant de 61 241 €.

GROUPEMENT DE COMMANDE DE TELECOMMUNICATIONS :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au groupement de commande de Télécommunications, organisé par la C.A.P. (Conseil Municipal du 25 Septembre 2006).

Au terme de la procédure d'appel d'offres, les attributaires des différents lots sont les suivants :

- Lot 1 (accès à la boucle locale) : France Télécom
- Lot 2 (communications téléphoniques) : Illiad
- Lot 3 (Téléphonie Mobile) : ORANGE
- Lot 4 (accès Internet) : RMI – ADISTA
- Lot 5 (interconnexion) : [C@p](#) Connexion

Pour Chancelade, ces attributions nécessitent la signature de nouveaux contrats pour les lots 2, 3 et 4.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats à intervenir avec les prestataires suivants : Illiad, orange, RMI-ADISTA.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE LA VALLEE DE LA BEAURONNE :

Monsieur le Maire rappelle, qu'à la demande du Syndicat et considérant l'ampleur du projet engagé depuis 2006, pour l'aménagement et la valorisation de la Vallée de la Beauronne, la Commune qui assurait déjà le suivi administratif et comptable de cette structure, a accepté la mise à disposition de Sandrine DARMANIN, à raison de 8 h/semaine, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} Juin 2006 pour assurer la fonction de technicien.

Le Syndicat sollicite le renouvellement de cette mise à disposition, pour une année supplémentaire aux mêmes conditions administratives et financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le renouvellement de cette mise à disposition
- mandate Monsieur le Maire afin de procéder, en son nom à toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de cette décision et notamment à solliciter l'avis des instances paritaires au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante devant intervenir entre la Commune et le Syndicat Intercommunal.

CHEMIN D'ARBOUGE/CONVENTION GEOMETRE :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, rappelle que la cession gratuite pour l'élargissement des Chemins d'Arbouge et des Côteaux par Madame GRANDCHAMPS, a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de bornage, réalisé par le Cabinet Aquitaine Géométrie.

Il convient de compléter la mission par la réalisation du document d'arpentage correspondant.

Le Cabinet Aquitaine Géométrie se propose de réaliser cette prestation pour un montant de 199,73 € T.T.C.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DOROGNE/GROUPEMENT DE COMMANDE :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, expose que, le 1^{er} Juillet 2007 marque l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence en ce qui concerne la partie fourniture.

Il est indiqué que les collectivités conservent la possibilité jusqu'en Juillet 2010 de rester aux tarifs historiques et ce, en vertu des dispositions de la loi « droit au logement ».

Le Syndicat Départemental d'Energie se propose de coordonner pour le compte des communes, qui le souhaitent, un groupement de commande pour l'achat d'énergies après cette date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de l'énergie afin de bénéficier des meilleurs prix et services,
- se prononce favorablement à la mise en place de ce groupement de commande et donne dans les principes son accord à l'adhésion future de Chancelade.

SYNDICAT S.I.E.R. PERIGUEUX-OUEST/REGULARISATION SERVITUDE DE PASSAGE :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, expose que, par convention du 7 Novembre 1989, la Commune a autorisé Electricité de France à établir et exploiter une ligne d'électricité souterraine sur les parcelles situées section AE n°293 à Pot Perdu Est et AT n°394 à Chercuzac Est.

Il est proposé de régulariser, par acte notarié, cette servitude de passage au profit du Syndicat S.I.E.R. Périgueux-Ouest ou à défaut au Syndicat Départemental d'Energie.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

CREATION DU GIRATOIRE ET AMENAGEMENT DU CHEMIN CLOS DE LA CHESNAIE A CHERCUZAC :

Monsieur RAT, Adjoint délégué, rappelle que le Conseil Municipal, par délibérations du 25 Septembre 2006 et 29 Janvier 2007, a décidé la création d'un rond-point et l'aménagement du Chemin du Clos de la Chesnaie (opérations de voirie 26 et 27).

Le projet d'aménagement nécessite des acquisitions foncières et notamment une partie des parcelles, cadastrée section AT n° 7 et 5, d'une surface de 486 m², appartenant aux consorts NADAL-BORIE.

Les négociations ont abouti à un accord de cession pour un montant global de 8 633,50 € soit 17,76 € le m².

La Commune prendra également à sa charge les frais de bornage, établi par le Cabinet de géométrie « Aquitaine Géométrie », pour un montant de 547,77 €, comprenant en sus une intervention sur une partie de la parcelle n°AT 193 en cours de cession et appartenant à Madame LATANE.

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions et autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune :

- les actes notariés correspondants à la cession NADAL-BORIE aux conditions sus définies,

- la convention d'honoraires à intervenir avec le cabinet Aquitaine Géométrie pour l'établissement du bornage des parcelles cédées nécessaires à l'implantation du giratoire pour un montant de 547.77 €.

VITRINE CHRIST AUX OUTRAGES/TRAVAUX COMPLEMENTAIRES/DEMANDE DE SUBVENTION D.R.A.C., CONSEIL GENERAL :

Par décision de l'Assemblée du 24/04/2006, sous la direction de Madame le Conservateur des Monuments Historiques, des travaux ont été engagés sur la vitrine du Christ aux Outrages.

Monsieur TESTUT indique qu'il appartient aujourd'hui à l'Assemblée de se prononcer sur la réalisation de travaux complémentaires qui seront réalisés notamment par l'Entreprise DERAMAIS, pour la réalisation de panneaux destinés à dissimuler le système de climatologie installé par l'Entreprise Périgord Froid.

Il convient également de mettre en place un nouveau système de protection de l'œuvre, suivant les préconisations faites par le Commandant CADIAS à savoir : installation numérique et sirène intérieure.

Il est proposé de retenir les dépenses complémentaires suivantes :

- Atelier DERAMAIS	2 296,91 € H.T.
- Société Alarme et Automatismes du Périgord	1 881,00 € H.T.

TOTAL H.T.	4 177,91 € H.T.
TOTAL T.T.C.	4 996,78 €

Il est indiqué que cette opération peut être subventionnée à hauteur de 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 25 % par le Conseil Général.

- l'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'exécution de ces travaux supplémentaires d'un montant total de 4 996.78 € TTC
- dit que le financement sera prévu sur l'exercice 2007
- sollicite l'attribution d'une subvention la plus large possible auprès des services de la DRAC et du Département

Le plan global de financement se présente comme suit :

Coût initial	19 973,00 € H.T.
Travaux complémentaires	4 177,91 € H.T.

	24 150,91 € H.T.

Montant des subventions obtenues	15 525,49 €
Montant des subventions complémentaires sollicitées	3 133,43 €
Part communale totale sur travaux	5 491,99 € H.T.
Préfinancement TVA	4 733,58 €

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE : CONVENTION ANNUELLE PROFESSEURS :

Comme chaque année, Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, propose de renouveler auprès de l'Ecole Nationale de Musique, la convention permettant l'intervention des enseignants sur notre territoire.

Ce document fixe également le principe de répartition des frais d'intervention et de fonctionnement pédagogique.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise la signature de la convention jointe en annexe de la présente délibération.

ASSAINISSEMENT 12^{ème} TRANCHE/AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX :

Monsieur CHEVALARIAS, Adjoint délégué, donne un compte-rendu de l'avancée des travaux de la 12^{ème} Tranche d'assainissement, marché de travaux conclu avec l'entreprise E.R.C.T.P en date du 03 Mai 2006.

Il souligne que la S.N.C.F., n'ayant pas délivré d'autorisation de fonçage sous la voie ferrée, il est nécessaire de modifier la solution technique de traversée. La solution consistant à mettre en place un poste de relevage sous le pont au droit de la RD 939 a été acceptée par le Service Départemental des Routes.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant, ayant pour but d'intégrer au bordereau des prix, le montant correspondant à la mise en place de ce poste de relevage soit 29 642 € H.T. et de déduire le coût du fonçage initialement prévu pour un montant de 29 727,48 € H.T.

Le montant du marché est porté de 223 013,03 € H.T. à 222 927,55 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

ASSAINISSEMENT 12^{ème} TRANCHE/ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE :

Monsieur le Maire, explique qu'en raison d'une opposition ferme d'un propriétaire les travaux d'assainissement de la tranche n°12 sont suspendus. Cette opposition obère complètement le raccordement du secteur des Grèzes. Le tracé prévu est le seul permettant une desserte gravitaire, il emprunte des terrains nus. Tout autre tracé serait hors de proportion financière et nécessiterait un poste de relevage avec un passage en accotement de la route départementale.

Il propose, en application du Code Rural (articles L 152-1 et R 152-2 à R 152-15) de demander à Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement d'une servitude sur fonds privés pour la pose d'une canalisation d'assainissement et permettre ainsi le raccordement du secteur des Grèzes au réseau d'assainissement collectif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander à Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement d'une servitude sur fonds privés pour la pose d'une canalisation d'assainissement au droit des parcelles cadastrées :

Section AD N° 320

Section AD N° 6

appartenant à Madame GUIOCHEAU née VERGNAUD Jeanne domiciliée à Périgueux.

EDF : CONTRAT DE SERVICE DIALEGE SOUS INTERNET :

Monsieur GROUSSIN, adjoint délégué expose que le service EDF propose l'accès à un ensemble d'informations sur nos consommations par l'intermédiaire d'internet.

Il est rappelé que la Commune bénéficie de ce service depuis novembre 2005, ce qui lui a permis d'analyser et de gérer les consommations de la collectivité (50 postes).

Il est proposé de continuer à bénéficier de ce service.

Le nouveau contrat entrerait en vigueur au 1^{er} novembre 2007 pour une durée de un an, reconductible une fois, et pour un montant forfaitaire hors taxes de 209,54 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition, et autorise la signature dudit contrat selon les conditions énoncées.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°D 57/07 DU 31 MAI 2007. CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE HÔTEL DE VILLE, ET CONSULTATION.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 mai 2007, l'entretien du chauffage de l'Hôtel de Ville a été attribué suite, à appel d'offre, à l'entreprise DALKIA pour un montant de 2 145,95 € HT / an.

Titulaire d'un contrat en cours pour d'autres équipements communaux, l'entreprise a formalisé son engagement par avenant au contrat en date du 1^{er} janvier 1993

Les Services préfectoraux par courrier en date du 28 juin dernier, ont attiré l'attention de la collectivité sur 2 points :

- suite à la consultation, l'engagement du 31 mai ne peut faire l'objet d'un avenant, mais doit être présenté sous forme d'un contrat spécifique.
- Le contrat souscrit en 1993 ne respecte pas sous certains aspects le nouveau code des marchés publics, notamment concernant la durée du contrat.
- Il est donc proposé à l'assemblée de
- reporter la délibération du 31 mai 2007 attribuant le contrat de l'entretien du chauffage Mairie à l'entreprise DALKIA,
- de dénoncer le contrat en cours de 1993,
- de lancer une consultation globale pour l'ensemble des équipements de chauffage des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions, et précise que la consultation estimée d'un montant inférieur à 50 000 € se fera sous forme négociée.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Monsieur CHEVALARIAS expose à l'Assemblée, avoir eu connaissance d'une série de cambriolages ces derniers mois sur le territoire. Il propose que chacun des élus participe à la transmission de l'information en rappelant les principes de vigilance.

- Monsieur RENOU : la personne sans domicile fixe, stationnant à Terrassonne, héberge, en ce moment, 6 chiens posant un problème de sécurité et de salubrité des lieux.
Monsieur le Maire rappelle les courriers envoyés, dès Octobre 2006, au Procureur de la République et de la réponse en date de Juin 2007, indiquant l'autorisation de stationner, accordée par le propriétaire. Il précise qu'une nouvelle saisine sera faite.

- Monsieur RENO indique avoir constaté des rejets d'assainissement sur le Chemin des Michelots.

Monsieur le Maire, après lui avoir répondu être au fait de cette situation, précise que ce cas n'est pas isolé sur ce secteur mais concernent essentiellement des maisons neuves. Vu la nature des sols et la topographie des terrains, il indique qu'il convient de s'assurer que les rejets soient bien épurés.

- Madame BONIN fait observer que le panneau à l'entrée de Font-Reine, est à changer ce à quoi il lui est répondu que « Font-reine » est inclus dans le programme 2007.

Aire des gens du voyage : Monsieur le Maire indique que l'aire de Chancelade est en service depuis le 20 Août.

Il informe l'Assemblée que la Commune a dû faire face à quelques problèmes de stationnement sauvages sur la Zone d'Activités Economiques.

La raison tient essentiellement à la fermeture pour travaux de la Rampinsolle ; il a donc été décidé d'ouvrir, à titre provisoire, un camping sur RAZAC.

Ecole Elémentaire : Il est constaté que depuis le début des travaux de réhabilitation, il faut faire face à des stationnements irréguliers devant les deux écoles.

Pour remédier à cette situation dangereuse, des plots vont être installés face à l'entrée de l'Ecole Elémentaire et de l'Ecole Maternelle côté garderie.

Le Commissariat a été sollicité pour verbaliser les contrevenants.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

